

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES.

Usumbura, le 3 décembre 1942.-

TERRITOIRE

du

HUANDA - URUNDI

N° 6003 /A.E.

OBJET :

Commerce d'objets
indigènes.

1233/2

11/12/42

RUHENGRI



Monsieur l'Administrateur Territorial, (TOUS)

Subsidiairement à ma lettre 4622/A.E. du 9 novembre 1942,
j'ai l'honneur de vous informer que la firme M.H. GOLDSCHMIDT de Cape
Town demande de considérer sa lettre comme non avenue. Elle estime que
l'importation d'objets indigènes est impossible sur une base commerci-
ale.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,
p. o.

A Monsieur l'Administrateur Territorial
à

RUHENGRI.